

Résolution NUSAB 2022

FORUM: le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

QUESTION: Comment favoriser le respect des droits des enfants issus des minorités ?

SOU MIS PAR la Hongrie

L'assemblée générale,

*Sachant* que le respect des droits de l'homme est l'un des buts principaux de la Charte des Nations Unies, d'après l'article premier,

*Gardant à l'esprit* que les quatre principes fondamentaux concernant les enfants, issus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) de 1989, sont la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant,

*Rappelant également* qu'en signant cette convention, la communauté internationale s'engage à reconnaître, mettre en œuvre et faire respecter les droits fondamentaux des enfants par tous les moyens en leur pouvoir,

*Gravement préoccupé* par les nombreuses discriminations à l'encontre des minorités subsistant à travers le monde, celles-ci bafouant l'égalité des droits pour toutes et pour tous,

*Considérant* que l'accès à l'éducation pour tous les enfants est un élément fondamental de la lutte contre l'exclusion et les discriminations, l'instruction permettant aux plus défavorisés un accès plus facile à l'emploi, engendrant une baisse des aides versées à ces populations ainsi qu'une meilleure intégration,

*Notant* que mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants est l'un des Objectifs de Développement Durable (ODD16),

*Déplorant* que dans le monde, plus d'un demi-milliard d'enfants sont exclus, car ils vivent dans des pays qui ne disposent pas de données suffisantes leur permettant d'évaluer s'ils sont en bonne voie pour la réalisation des objectifs de développement durable 2030 (ODD),

*Soulignant* que la pandémie de COVID-19 a de nombreux impacts néfastes sur les communautés minoritaires nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, car elle creuse les inégalités de la société, notamment visible sur les enfants et leurs droits,

*Se félicitant* de la réforme en cours du Mécanisme mondial de coopération en matière d'éducation, permettant de rassembler les pays et les partenaires internationaux autour du sujet fondamental de l'éducation,

1. *Demande* de mettre en place un système d'évaluation des conditions de vie des enfants parmi les populations minoritaires au sein d'un pays, pour pouvoir prendre les meilleures dispositions possibles à l'égard de ces populations ;
2. *Exige* l'instauration de règles claires et de plans d'actions à l'école concernant la violence et la discrimination subies par les enfants issus des minorités afin de limiter ces dernières et d'assurer un apprentissage dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;
3. *Lance un appel* à changer les programmes scolaires en prêtant attention à introduire les traditions, l'histoire et la culture des minorités vivant sur le territoire pour donner une éducation multiculturelle à tous les enfants ;
4. *Encourage* l'installation de centres de rassemblement accessibles aux populations majoritaires et minoritaires, grâce auxquels elles pourront échanger dès le plus jeune âge pour pouvoir établir une relation apaisée ;
5. *Accueille favorablement* la mise à disposition d'un lieu d'échange accordant le droit à la parole aux enfants pour leur permettre d'émettre des objections ou des suggestions pouvant être des pistes d'amélioration pour la vie locale ;
6. *Propose* d'améliorer l'accès des espaces urbains aux minorités, souvent excentrées des villes, en vue de leur rendre plus accessible l'accès aux soins et aux établissements de santé, notamment pour les enfants ;
7. *Invite* les Etats membre de l'ONU à développer un programme de coopération et d'entraide à destination des minorités ;
8. *Appelle* l'ONU et ses différentes institutions à soutenir ces dispositions et à continuer à promouvoir les droits des enfants issus des minorités.